

RAPPORT ANNUEL 2024

**Service public de prévention et de gestion des
déchets ménagers et assimilés**



Préambule

En vertu du Code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport est aussi un élément illustrant l'intégration de la question des déchets dans la politique de développement durable de la Communauté de communes. Il doit lui permettre d'optimiser le fonctionnement et le coût du service de prévention et de gestion des déchets à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers.

Sommaire

Présentation générale du service

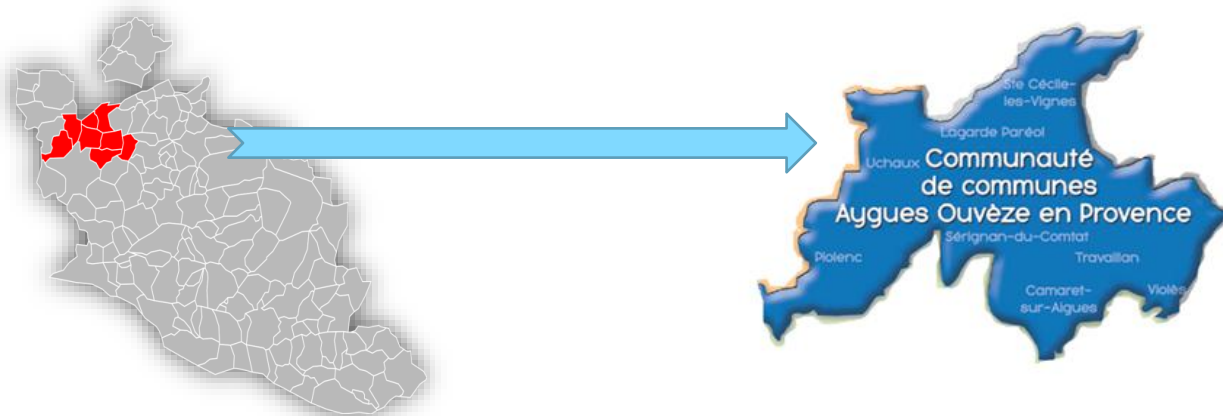
PARTIE 1 LES INDICATEURS TECHNIQUES	4
1. Le territoire desservi.....	5
1.1 Présentation du périmètre.....	5
1.2 Compétences	6
2. Organisation du service de collecte.....	6
2.1 Collecte des ordures ménagères résiduelles, emballages ménagers recyclables, verre, papier et biodéchets	7
2.2 Collectes spécifiques	12
3. Les déchetteries	14
3.1 Les horaires d'ouverture.....	14
3.2 Type de déchets acceptés	15
3.3 Équipements disponibles liés aux apports en déchetteries.....	16
3.4 L'accès aux déchetteries pour les professionnels.....	17
3.5 Fréquentation des déchetteries	17
4. Producteurs de déchets non ménagers.....	17
5. Bilan des tonnages.....	18
5.1 Les déchets ménagers.....	18
5.2 Les déchets issus des déchetteries	20
6. Prévention des déchets ménagers et assimilés	22
7. Le traitement	23
7.1. Localisation des unités de traitement	23
7.2 Nature des traitements et des valorisations	23
7.3 Taux global de valorisation matière et valorisation énergétique.....	25
7.4 Indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes	25
8. Mesures de prévention des effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement	25
PARTIE 2 : LES INDICATEURS FINANCIERS.....	26
1. Modalités d'exploitation du service	27
2. Montants annuels.....	29
2.1 Montants annuels des dépenses et des recettes	29
2.2 Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises.....	29
3. Modalités d'établissement de la TEOM.....	30
4. Produits du service de gestion des déchets.....	30
4.1 Produits de droits d'accès aux centres de traitement pour les déchets assimilés	30
4.2 Produits des régies des déchets	30
6. Aides et soutiens.....	30
7. Recettes perçues au titre de la valorisation	31
3 - Rapport annuel du service de prévention et de gestion des déchets ménagers 2024	

PARTIE 1 LES INDICATEURS TECHNIQUES

1. Le territoire desservi

1.1 Présentation du périmètre

La Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) composé de huit communes : Camaret-sur-Aygués, Lagarde-Paréol, Piolenc, Sainte-Cécile-les-Vignes, Sérignan-du-Comtat, Travaillan, Uchaux et Violès, sur un territoire à dominante rurale de 142 km² pour 20 473 habitants. La Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence est considérée comme un territoire mixte à tendance rurale.

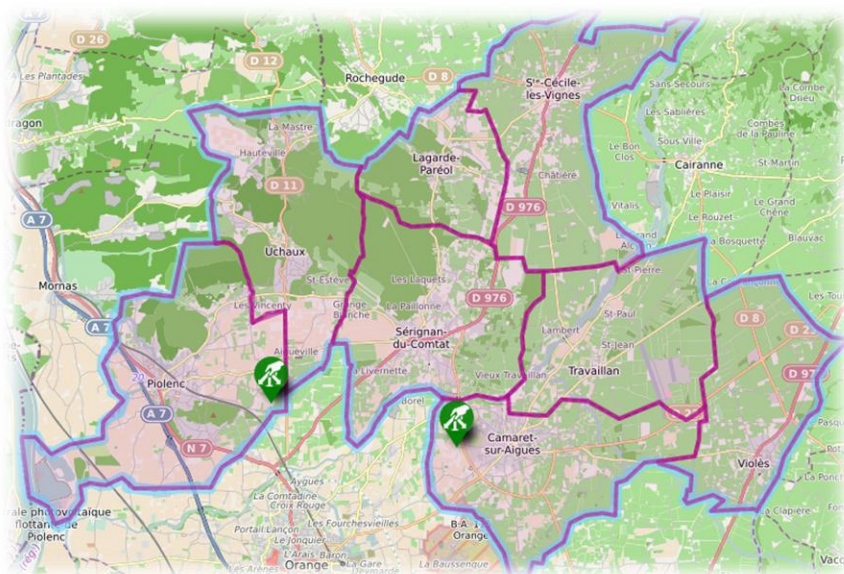


8 communes

20 473 habitants



2 déchetteries



1.2 Compétences

Les compétences en matière d'élimination des déchets sont :

- La **collecte des déchets ménagers** effectuée en porte-à-porte ou en apport volontaire.
- **L'exploitation de deux déchetteries** intercommunales de Camaret-sur-Aygues et de Piolenc.
- Le **traitement des déchets ménagers**.

2. Organisation du service de collecte

Il existe plusieurs modes de collecte en fonction des flux de déchets.

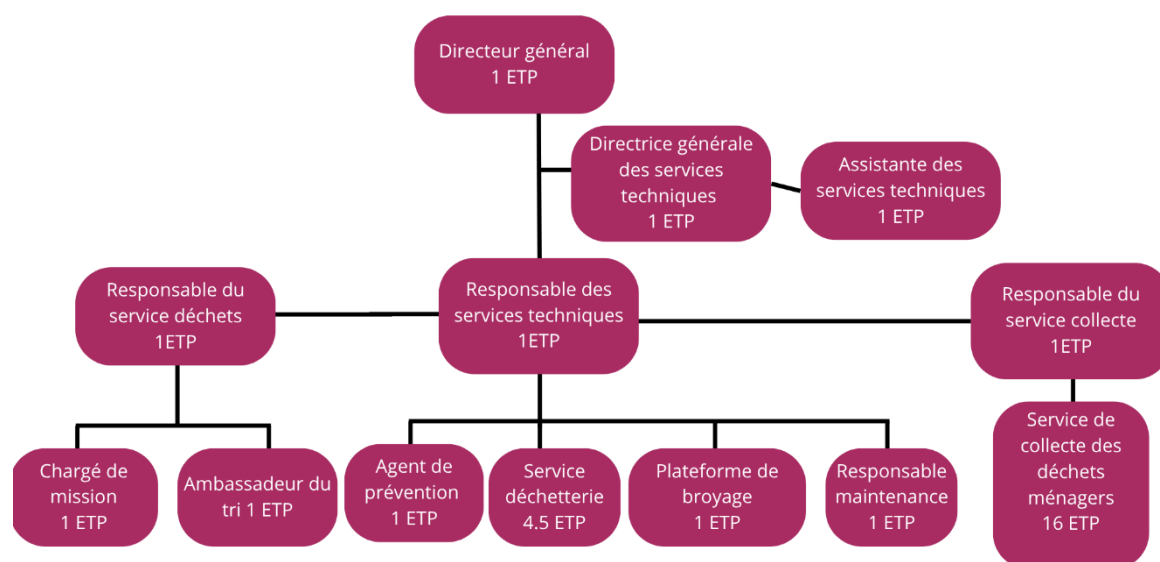
Type de déchets	Mode de collecte		
	Porte à porte	Apport volontaire	Déchetterie
<i>Ordures ménagères résiduelles</i>	✓	✓	
<i>Emballages ménagers recyclables</i>	✓	✓	
<i>Papier</i>		✓	✓
<i>Verre</i>		✓	✓
<i>Biodéchets</i>		✓	
<i>Cartons</i>	✓ (pour les professionnels)	✓	✓
<i>Encombrants</i>	✓		✓
<i>Déchets verts</i>			✓
<i>Gravats</i>			✓
<i>Bois</i>			✓
<i>D.E.E.E.</i>			✓
<i>Déchets dangereux</i>			✓
<i>Textiles</i>		✓	✓
<i>Ferraille</i>			✓
<i>Huile de vidange</i>			✓
<i>Piles</i>		✓	✓

2.1 Collecte des ordures ménagères résiduelles, emballages ménagers recyclables, verre, papier et biodéchets

La Communauté de communes assure la collecte des déchets ménagers de façon séparative selon les flux suivants :

- Ordures ménagères résiduelles : (OMR),
- Emballages ménagers recyclables : (EMR),
- Papier,
- Verre,
- Biodéchets,
- Cartons.

31 agents sont affectés au service de gestion des déchets suivant l'organigramme ci-dessous.



Il existe deux modes de collecte : le porte-à-porte et l'apport volontaire avec pour objectif la généralisation de l'apport volontaire sur tout le territoire. La collecte en point d'apport volontaire concerne aujourd'hui 76,11% de la population.

Évolution de la population desservie par le service ces 5 dernières années

Période	Population	Population en PAP	Population en AV	% AV
2018	19 325	8938	10 387	53,75
2019	19 506	7938	11 568	59,30
2020	19 817	7507	12 310	62,12
2021	20 013	7531	12 482	62,37
2022	20 244	7155	13 089	64,66
2023	20 358	6075	14 283	70,16
2024	20 473	4891	15 582	76,11

Communes	Collecte en porte à porte (OMR e EMR)	Collecte en point d'apport volontaire
Camaret-sur-Aygues	En zone rurale	✓
Lagarde Paréol		✓
Piolenc	En zone rurale	✓
Sainte-Cécile-les-Vignes	*	✓
Sérignan-du-Comtat	En zone rurale	✓
Travaillan	✓	
Uchaux	✓	✓
Violès	✓	Lotissement et Camping

*Gros producteur exclusivement.

L'apport volontaire est composé de colonnes enterrées pouvant recevoir les flux de déchets suivants : les ordures ménagères résiduelles, les emballages ménagers recyclables, le verre, le papier, les biodéchets.

Certains points d'apport volontaire sont également équipés d'une colonne à cartons depuis le mois d'octobre 2022.

Les points d'apport volontaire ont été mis en fonctionnement pour les secteurs les plus urbanisés (centre-ville) des communes de Camaret-sur-Aygues, Piolenc, Sérignan-du-Comtat, Uchaux et Travaillan ainsi que lors de l'aménagement de nouveaux lotissements de plus de 10 lots. Les communes de Lagarde-Paréol et de Sainte-Cécile-les-Vignes, sont intégralement couvertes par le mode de collecte en apport volontaire.

85 points d'apport volontaire ont été aménagés, avec au minimum 5 colonnes :

- une ou plusieurs pour les ordures ménagères résiduelles,
- une ou plusieurs pour les emballages ménagers recyclables,
- une pour le verre,
- une pour le papier,
- une pour les biodéchets.

La collecte est effectuée intégralement en régie.

2.1.1 Fréquences de collecte

Les fréquences de collecte de chaque flux sont définies comme suit :

Flux	ORDURES MENAGERES		EMBALLAGES MENAGERS RECYCLABLES		BIODECHETS	VERRE	PAPIER	Carton
Mode de collecte	En Porte à porte	En apport volontaire colonnes enterrées	En apport volontaire colonnes enterrées	En apport volontaire colonnes enterrées	En apport volontaire colonnes enterrées	En apport volontaire colonnes aériennes et enterrées	En apport volontaire colonnes aériennes et enterrées	En apport volontaire colonnes aériennes
Fréquence de collecte	1 fois par semaine	2 fois par semaine	1 fois par semaine	2 fois par semaine	1 fois par semaine	Fréquence adaptée au niveau de remplissage	Fréquence adaptée au niveau de remplissage	2 fois par semaine

2.2.2 Calendrier de collecte

Un calendrier de collecte est établi par commune pour la collecte en porte-à-porte. La collecte en point d'apport volontaire peut être adaptée en fonction du niveau de remplissage des colonnes grâce à l'ajout de collectes si nécessaire ou à la modification des jours de collecte.

Communes	Ordures Ménagères Résiduelles en point d'apport volontaire	Ordures Ménagères Résiduelles en point d'apport volontaire	Emballages Ménagers Recyclables en porte à porte	Emballages Ménagers Recyclables en point d'apport volontaire	Biodéchets en point d'apport volontaire	Verre en point d'apport volontaire	Papier en point d'apport volontaire
Camaret-sur-Aygues	Lundi	Lundi, jeudi	Mercredi	Mardi, vendredi	Mercredi	Jour de collecte adapté au taux de remplissage de la colonne	Jour de collecte adapté au taux de remplissage de la colonne
Lagarde-Paréol	-	Lundi, jeudi	-	Mardi, vendredi	Mercredi	Jour de collecte adapté au taux de remplissage de la colonne	Jour de collecte adapté au taux de remplissage de la colonne
Piolenc	Jeudi	Lundi, jeudi	Mercredi	Mardi, vendredi	Mercredi	Jour de collecte adapté au taux de remplissage de la colonne	Jour de collecte adapté au taux de remplissage de la colonne
Sainte-Cécile-les-Vignes	-	Lundi, jeudi	-	Mardi, vendredi	Mercredi	Jour de collecte adapté au taux de remplissage de la colonne	Jour de collecte adapté au taux de remplissage de la colonne
Sérignan-du-comtat	Mardi	Lundi, jeudi	Mercredi	Mardi, vendredi	Mercredi	Jour de collecte adapté au taux de remplissage de la colonne	Jour de collecte adapté au taux de remplissage de la colonne
Travaillan	Mardi	Lundi, jeudi	Mercredi	Mardi, vendredi	Mercredi	Jour de collecte adapté au taux de remplissage de la colonne	Jour de collecte adapté au taux de remplissage de la colonne
Uchaux	Vendredi	Lundi, jeudi	Mercredi	Mardi, vendredi	Mercredi	Jour de collecte adapté au taux de remplissage de la colonne	Jour de collecte adapté au taux de remplissage de la colonne
Violsès	Vendredi	Lundi, jeudi	Mercredi	Mardi, vendredi	Mercredi	Jour de collecte adapté au taux de remplissage de la colonne	Jour de collecte adapté au taux de remplissage de la colonne

Les colonnes à cartons sont collectées pour l'ensemble des communes le lundi et le vendredi.

2.2.3 Équipements disponibles liés à la collecte en porte-à-porte et apport volontaire

2024	Ordures ménagères		Emballages ménagers recyclables		Biodéchets	Verre	Papier
Nombre de contenants disponibles	1 775	156	/	151	76	91	89
Type de contenant	Bac 140 litres	Colonne enterrée	Sacs jaunes	Colonne enterrée	Colonne enterrée	Colonne	Colonne
Ratio du nombre de contenants par habitant	1 pour 2,72	1 pour 99,88	/	1 pour 103,19	1 pour 205	1 pour 224	1 pour 230
Tonnage collecté (en t)	1595,68	2308	149	447,82	110,52	761,78	214,62

1.3.1 La pré-collecte

Plusieurs contenants sont distribués aux administrés afin de faciliter le tri à la source en fonction du type de collecte (porte-à-porte ou point d'apport volontaire).

Types	Distribution	Types de collecte concernés	Lieux de distribution
Sac	Deux rouleaux de sacs jaunes sont distribués par foyer de 4 personnes (distribution en mairie)	Porte à porte	Mairies
Cabas	Un cabas est distribué par foyer lors de la mise en place de la collecte en apport volontaire pour la collecte des emballages ménagers recyclables	Apport volontaire	Siège de la Communauté de communes
Bio-seau	Un bio-seau est distribué par foyer lors de la mise en place de la collecte en apport volontaire pour la collecte des biodéchets	Apport volontaire	Siège de la Communauté de communes
Bac	Un bac d'ordures ménagères résiduelles est distribué pour chaque habitation (ou déjà sur place)	Porte à porte	Demande à effectuer à la Communauté de communes
Composteur	La Communauté de communes met à disposition des foyers un composteur de 320litres moyennant une participation de 15€	-	Siège de la Communauté de communes

83 composteurs ont été distribués en 2024 (61 en 2023).

2.2 Collectes spécifiques

2.2.1 La collecte pour les personnes à mobilité réduite

Le service de collecte des déchets pour les personnes à mobilité réduite (PMR) est destiné à permettre aux personnes qui n'ont pas les moyens physiques de se rendre aux différents points d'apport volontaire, de se débarrasser de leurs déchets ménagers. Il s'agit d'un service gratuit.

Il s'adresse donc uniquement aux personnes à mobilité réduite, aux handicapés, aux personnes isolées sans aide connue.

Occasionnellement, une personne isolée et n'ayant aucune aide connue, peut demander à bénéficier de ce service en cas d'accident ou d'opération lui provoquant une immobilisation temporaire.

Communes concernées	Nombre de foyers concernés au 31/12/2024
Camaret-sur-Aygues	26
Lagarde-Paréol	1
Piolenc	32
Sainte-Cécile-les-Vignes	13
Sérignan-du-Comtat	13
Travaillan	3
Uchaux	15
TOTAL	103 foyers

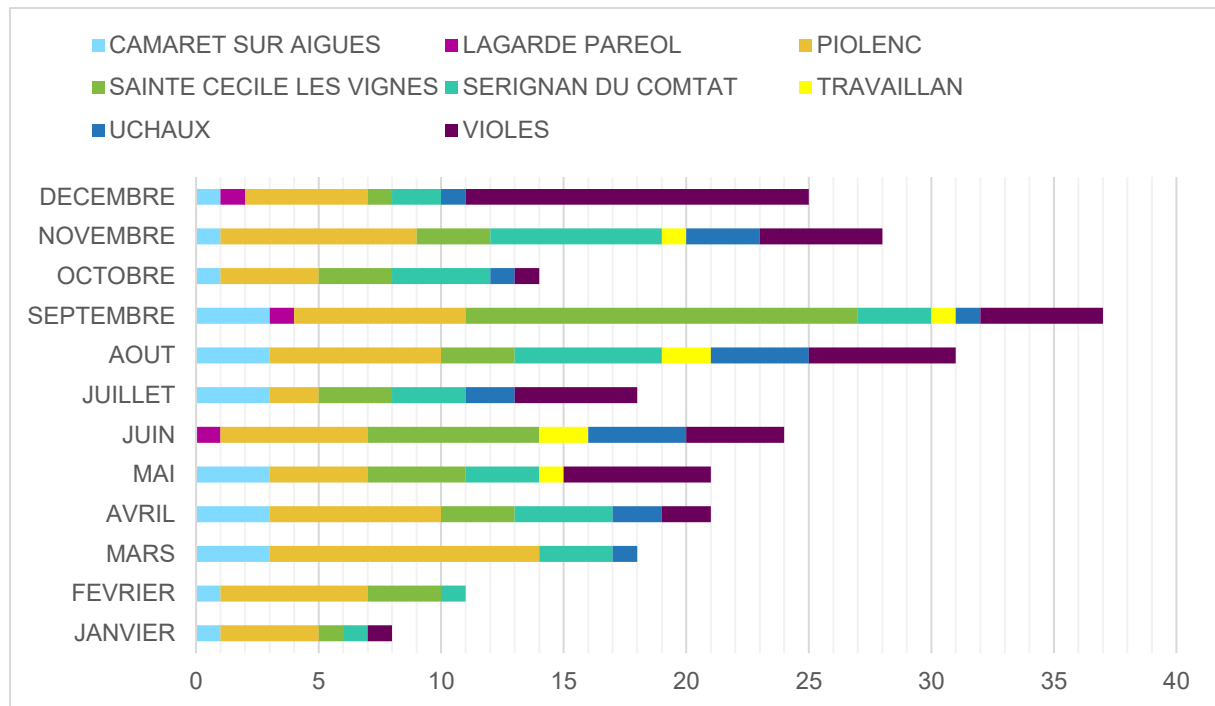
103 foyers ont bénéficié de ce service en 2024. Ce nombre est voué à être constamment en évolution. La collecte s'effectue une fois par semaine pour chaque foyer concerné.

2.2.2 Collecte des encombrants pour les personnes en difficulté de mobilité

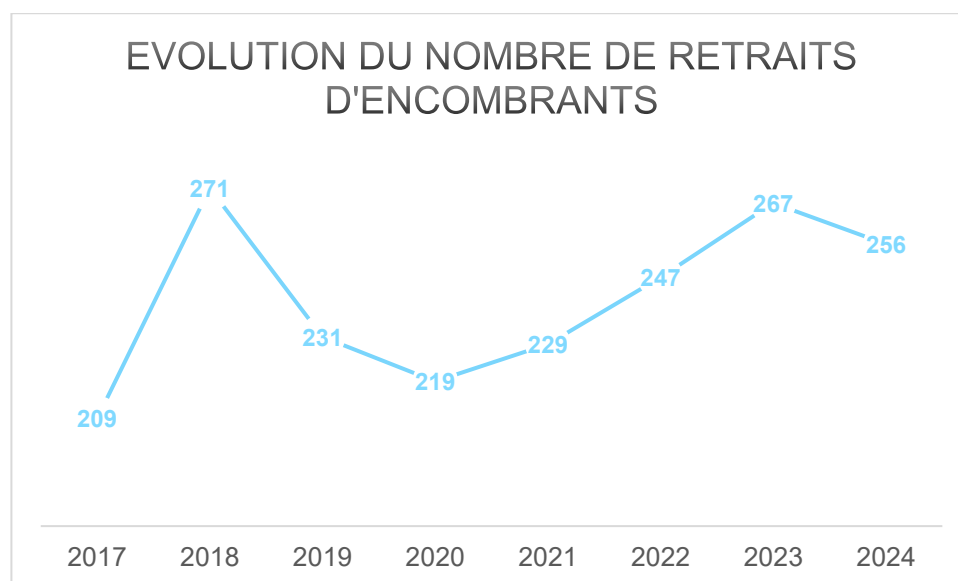
En cas de difficulté de mobilité, une collecte à domicile des encombrants (mobilier, cartons vides, déchets d'équipements électriques et électroniques) est effectuée gratuitement après inscription dans les mairies ou sur le site internet de la Communauté de communes (<http://www.ccayguesouveze.com>).

Cette collecte est réalisée une fois par mois.

En 2024, 256 collectes d'encombrants ont été effectuées pour des personnes ne pouvant se déplacer en déchetterie.



L'évolution du nombre de retrait des encombrants est la suivante:



2.2.3 Service de broyage des déchets verts à domicile

Le service de broyage des déchets verts à domicile a été mis en place en 2020. Ce service est exclusivement destiné aux particuliers.

La prestation de broyage est limitée à 5 m³ de branchages pour un montant de 50 €, le m³ supplémentaire s'élève à 15 €.

Une prestation complémentaire pour enlèvement, transport et dépôt sur la plateforme de broyage est proposée pour 45 €. Le but est tout de même que les usagers puissent utiliser le broyat dans leur jardin afin qu'il y soit valorisé.

Service de broyage à domicile des déchets verts - 2024		
Nombre de prestations	Volume de broyat	Recette
21	136 m ³	1 875 €

La réservation de ce service s'effectue sur demande, au siège de la Communauté de communes ou par mail.

Nombre de prestations réalisées en 2024 : 21 (soit 21 de moins qu'en 2023).

3. Les déchetteries

L'accès aux déchetteries est gratuit pour les particuliers et les services municipaux des communes membres de la Communauté de communes. Depuis le 1^{er} novembre 2011, chaque foyer dispose d'une carte d'accès à la déchetterie. Cette carte d'accès donne droit à un nombre limité de passages dans le temps (52 passages par an) et limité à 2 m³ par semaine. En cas de perte de cette carte, le renouvellement est payant (10 €).

3.1 Les horaires d'ouverture

Pour tenir compte des contraintes liées à la durée hebdomadaire du temps de travail, tout en offrant aux usagers un service de qualité, les jours et les horaires d'ouverture des déchetteries sont :

- Déchetterie de Camaret-sur-Ayguès : lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi (jour de fermeture le mardi).
- Déchetterie de Piolenc : lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi (jour de fermeture le jeudi).

Les jours de fermeture sont consacrés au nettoyage intégral des sites, à l'entretien et à la maintenance du matériel.

De plus, des horaires d'hiver et d'été ont été mis en place.

- Horaires d'hiver (du 1^{er} octobre au 31 mai) : de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- Horaires d'été (du 1^{er} juin au 31 septembre) : de 7 h à 14 h (journée continue)

3.2 Type de déchets acceptés



Gravats



Déchets verts



Batteries



Métaux



Ampoules



Textiles



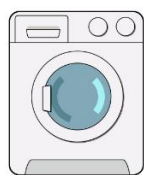
Petits électroménagers



Mobiliers



**Réfrigérateur
congélateur**



**Gros
électroménagers**



Ecrans



**Bouteilles
de gaz**



Encombrants



**Cartouches
d'encre**



Cartons



**Déchets diffus
spécifiques (DDS)**



**Piles et
accumulateurs**



Bois traité



Papiers



Huile de vidange



Verres



Huiles de fritures



Pneumatiques

3.3 Équipements disponibles liés aux apports en déchetteries

2024	Gravats	Déchets non valorisables	Végétaux	Ferraille	Carton	Bois	Déchets dangereux	Mobilier
Nombre de contenants disponibles	6	4	5	2	2	4	2	2
Type de contenant	Benne en déchetterie	Benne en déchetterie	Benne en déchetterie	Benne en déchetterie	Benne en déchetterie	Benne en déchetterie	Armoire	Benne déchetteries
Ratio du nombre de contenants par habitant	1 pour	1 pour	1 pour	1 pour	1 pour	1 pour	1 pour	1 pour
	3412	5118	4095	10237	10237	5118	10237	10237
Tonnage collecté 2024	3166,44	1540,12	3127,88*	323,12	300,68	386,90	24,569	569,56

* : estimation du tonnage moyen par saison par benne

3.4 L'accès aux déchetteries pour les professionnels

L'accès est payant pour les professionnels suivant le type de matériaux apportés. Seuls les professionnels ayant leur siège social dans l'une des communes de la Communauté de communes peuvent accéder aux déchetteries. Chaque professionnel qui fait au préalable la demande, possède une carte avec lecture informatisée qui fonctionne par prépaiement. Ces cartes sont créditées de 1 à 20 unités et sont débitées à chaque passage. Ces cartes peuvent être rechargées en se rendant au siège de la Communauté de communes.

Tarifs pour les professionnels

	Tarifs en €
Gravats	25 € / m ³
Encombrants	50 € / m ³
Végétaux	25 € / m ³
Bois de classe B	25 € / m ³
Cartons et ferrailles	Gratuit

3.5 Fréquentation des déchetteries

Suite à plusieurs pannes du système d'accès et à des détériorations des barrières, le nombre de passages réels sur l'année 2024 n'a pas pu être quantifié.

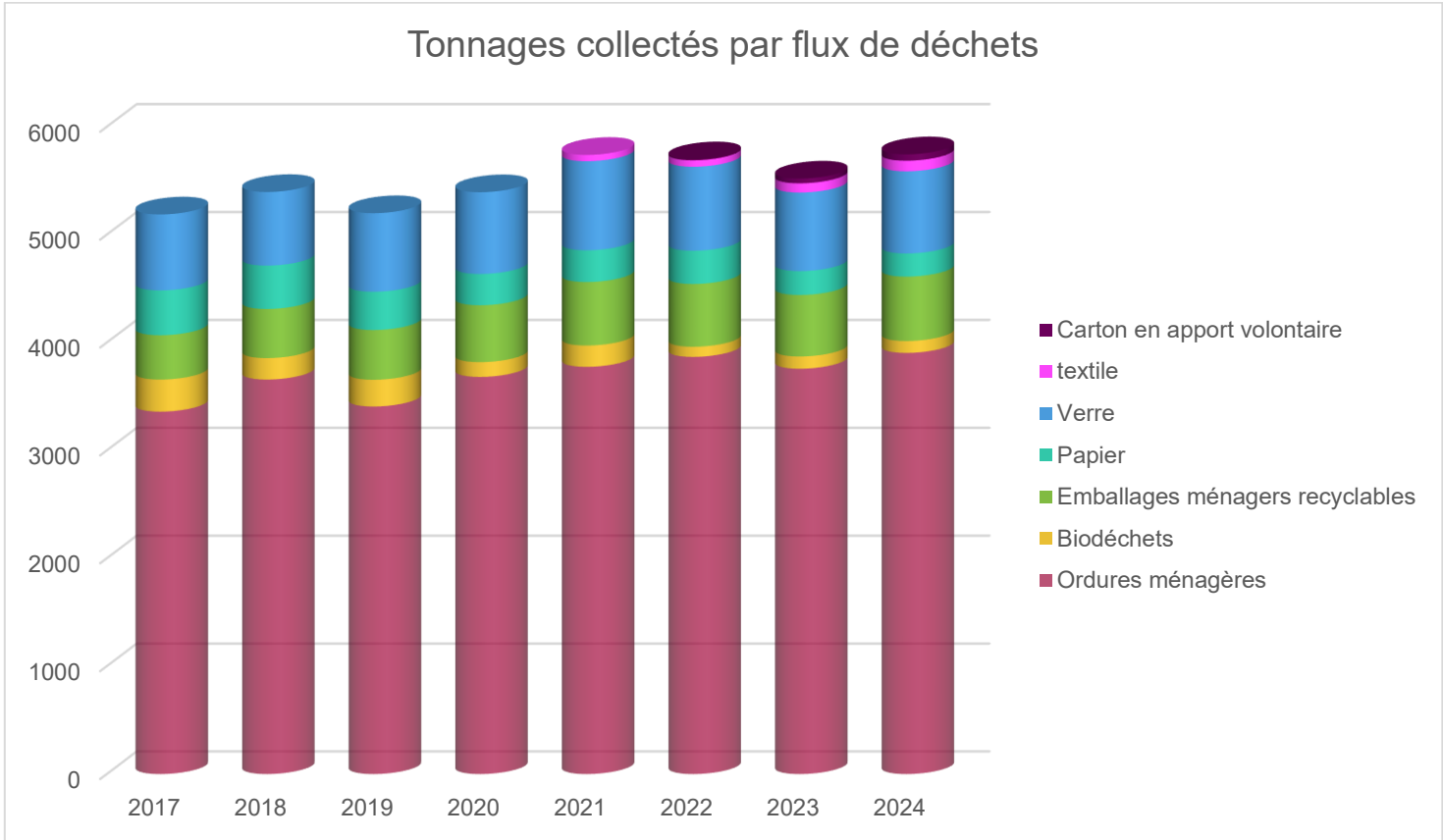
4. Producteurs de déchets non ménagers

En 2024, aucun seuil de collecte a été appliqué pour les producteurs non ménagers.

5. Bilan des tonnages

5.1 Les déchets ménagers

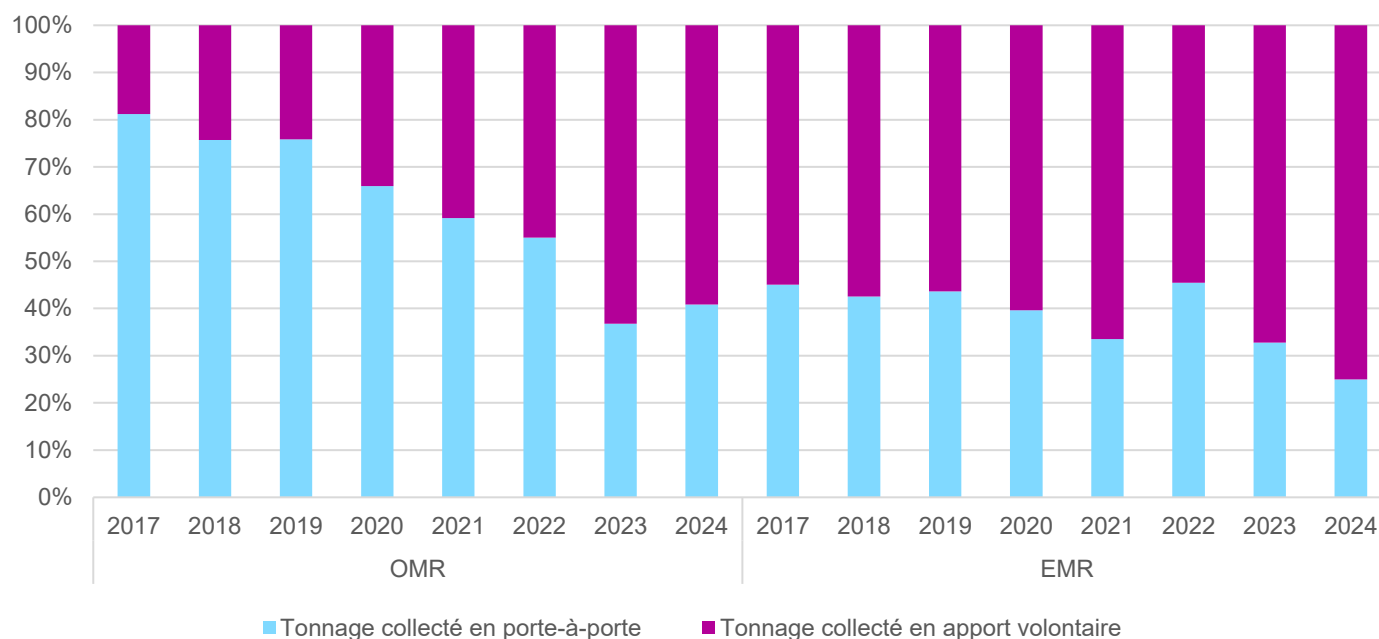
Années	Ordures ménagères	Biodéchets	Emballages ménagers recyclables	Papier	Verre	Carton en apport volontaire	Textiles	Total
2017	3359,48	297,12	411,09	416,02	703,62	-		5187,33
2018	3656,84	198,82	455,42	402,34	681,8	-		5395,22
2019	3406,82	248,04	460,96	355,26	727,83	-		5198,91
2020	3681,22	137	527,12	290,46	757,42	-		5393,22
2021	3774,73	197,34	588,74	294,42	825,68	-	58,04	5738,95
2022	3866,88	93,78	582,02	308,74	778,02	9,18	59,44	5698,06
2023	3757,06	113,58	570,22	221,91	727,38	44,48	85,665	5520,29
2024	3903,68	110,52	596,82	214,62	761,78	59	98,03	5744,45
Evolution 2024/2023 (%)	+3,90	-2,69	+4,66	-3,29	+4,73	+32,64	+14,44	4,06%



Kg/habitant	Ordures ménagères	Biodéchets	Emballages ménagers recyclables	Papier	Carton en apport volontaire	Verre	Textile	Total
2017	174,55	15,44	24,36	21,61		36,56		269,52
			42,97					
2018	189,23	10,29	23,57	20,82		35,28		279,19
			44,39					
2019	174,65	12,72	23,63	18,21		37,31		266,52
			41,84					
2020	185,76	6,91	26,6	14,66		38,22		272,15
			41,26					
2021	188,61	9,86	29,42	14,71		41,26	2,90	286,76
			44,13					
2022	191,01	4,63	28,75	15,25	0,45	38,43	2,91	281,47
			44,45					
2023	184,55	5,58	28,01	10,9	2,18	35,73	4,22	271,16
			41,09					
2024	190,67	5,40	29,16	10,40	2,88	37,22	4,79	280,59
			42,45					
Evolution 2024/2023	3,32%	-3,24%	+ 4,08%	- 3,83 %	+ 31,90 %	+ 4,14 %	+ 13,80 %	+ 3,48 %
Valeur moyenne en région PACA en 2023	331	0,2	40			26	2	

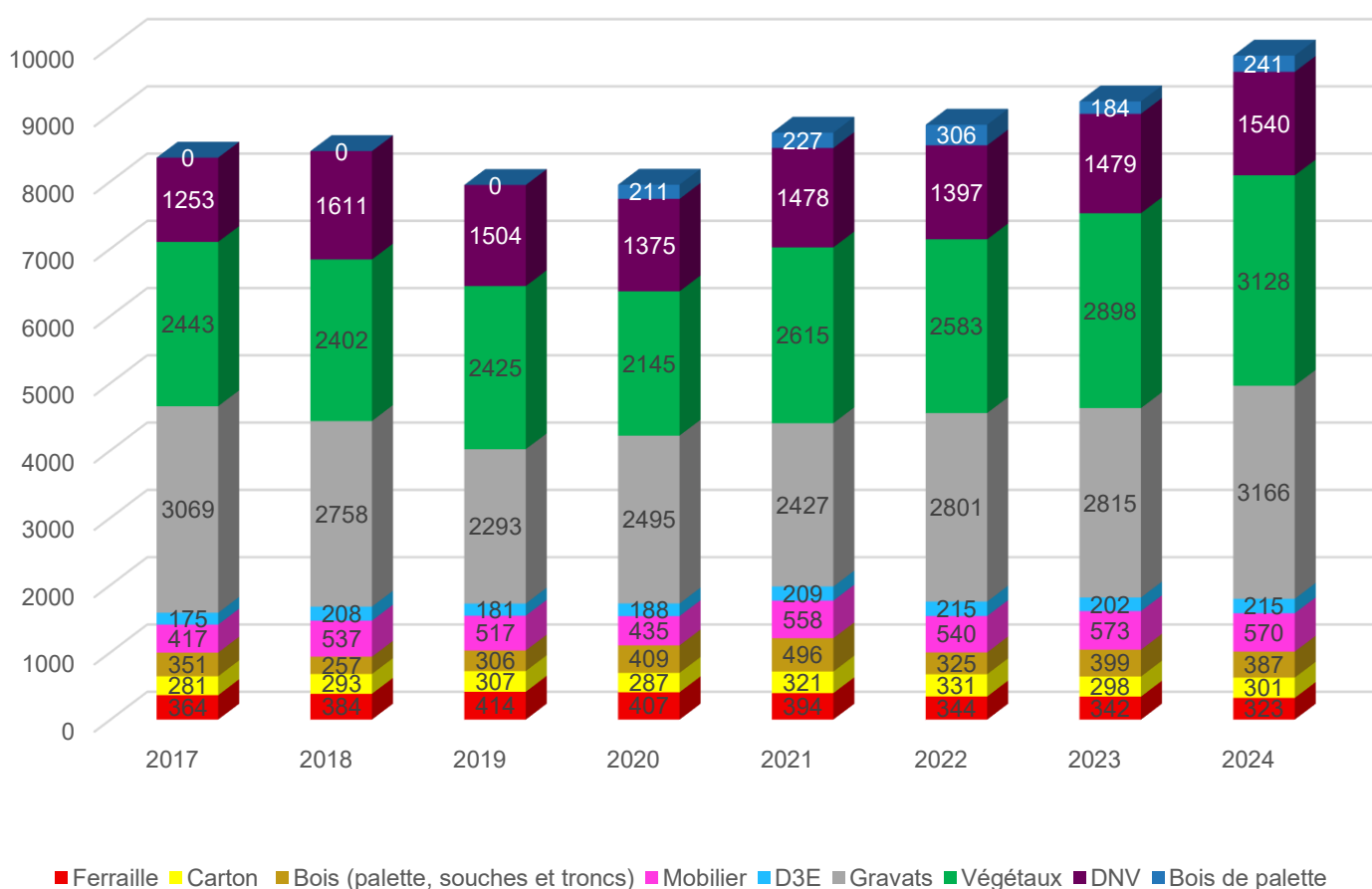
	Années	Tonnage collecté en porte-à-porte	Tonnage collecté en apport volontaire	Pourcentage de tonnage collecté en point d'apport volontaire (en %)	Pourcentage de tonnage collecté en porte à porte (en %)	Total
OMR	2017	2728	632	19	81	3359
	2018	2768	888	24	76	3657
	2019	2579	822	24	76	3401
	2020	2427	1254	34	66	3681
	2021	2233	1541	41	59	3775
	2022	2127	1740	45	55	3867
	2023	1383	2374	63	37	3757
	2024	1595	2308	59	41	3903
EMR	2017	185	226	55	45	411
	2018	194	262	57	43	455
	2019	202	262	56	44	464
	2020	209	318	60	40	527
	2021	197	391	66	34	589
	2022	264	318	55	45	582
	2023	187	383	67	33	570
	2024	149	448	75	25	597

Répartition des tonnages par mode de collecte



5.2 Les déchets issus des déchetteries

	Ferraille	Carton	Bois (palette, souches et troncs)	Mobilier	D3E	Gravats	Végétaux	DNV	Bois de palette
2017	364	281	351	417	175	3069	2443	1253	/
2018	384	293	257	537	208	2758	2402	1611	/
2019	414	307	306	517	181	2293	2425	1504	/
2020	407	287	409	435	188	2495	2145	1375	211
2021	394	321	496	558	209	2427	2615	1478	227
2022	344	331	325	540	215	2801	2583	1397	306
2023	342	298	399	573	202	2815	2898	1479	184
2024	323	301	387	570	215	3166	3128	1540	241
Evolution 2023-2024 (en %)	-6%	1%	-3%	-1%	6%	12%	8%	4%	31%



Ratio tonnages déchèterie en kg/habitant	Ferraille	Carton	Bois (palette, souches et troncs)	Mobilier	D3E	Gravats	Végétaux	DNV	Bois de palette
2017	19	15	18	22	9	159	127	65	/
2018	20	15	13	28	11	143	124	83	/
2019	21	16	16	27	9	118	124	77	/
2020	21	14	21	22	9	126	108	69	11
2021	20	16	25	28	10	121	131	74	11
2022	17	16	16	27	11	138	128	69	15
2023	17	15	20	28	10	138	142	73	9
2024	16	15	19	28	11	155	153	75	12
Evolution 2023-2024 (en %)	-7%	-2%	-5%	-1%	5%	12%	8%	3%	31%

6. Prévention des déchets ménagers et assimilés

En 2024, avec les 2/3 de la population couverte par la collecte en apport volontaire, les tonnages de déchets ménagers et assimilés (DMA) sont de 15 689,19 tonnes pour 20 473 habitants, soit un ratio de 764 kg/an/hab (en 2023, 14 447 tonnes pour 715kg/hab).

Les DMA correspondent aux ordures ménagères résiduelles, aux biodéchets, aux déchets des collectes sélectives et aux déchets collectés en déchetterie, soit la totalité des déchets des ménages et des activités économiques pris en charge par le service public.

	2010	2024	Evolution 2024/2010 (en %)	Indice de réduction 2024
<i>Nombre d'habitants</i>	17318	20473	18	
<i>Types de déchets en tonnes</i>				
<i>OMR</i>	4501	3904	-13	87
<i>EMR</i>	258	597	131	231
<i>Papier</i>	361	215	-41	59
<i>Verre</i>	558	762	37	137
<i>cartons PAV</i>		59	-	
<i>textiles</i>		98	-	
<i>Gravats</i>	2477	3166	28	128
<i>Végétaux</i>	1739	3128	80	180
<i>Ferraille</i>	301	323	7	107
<i>Batteries</i>	1	4	198	298
<i>Encombrants</i>	1317	1540	17	117
<i>Bois</i>	538	387	-28	72
<i>Mobilier</i>	/	570	/	/
<i>D.E.E.E.</i>	133	215	62	162
<i>Cartons</i>	189	301	59	159
<i>Bio-déchets</i>	/	111	/	/
<i>Bois de palette</i>	/	241	/	/
Total	12373	15619	26	126

7. Le traitement

7.1. Localisation des unités de traitement

Une fois collectés, les déchets sont transportés dans des centres de traitement agréés, soit pour élimination, soit pour valorisation matière.

Flux	Site de traitement	Type de traitement
OMR	Centre Novergie à Vedène	Unité de valorisation énergétique
EMR	Paprec à Orange	Quai de transfert
	Paprec à Lansargues	Centre de tri
Papier	Paprec à Pujaut	Centre de tri
Verre	OI Manufacturing à Vergèze	Plateforme de recyclage
Biodéchets	Nextri à Châteaurenard	Plateforme de déconditionnement en soupe pour préparation à la méthanisation

7.2 Nature des traitements et des valorisations

Traitement des OMR

Les ordures ménagères résiduelles sont transportées vers le pôle de valorisation énergie-matières à Vedène.

Valorisation des EMR et des papiers

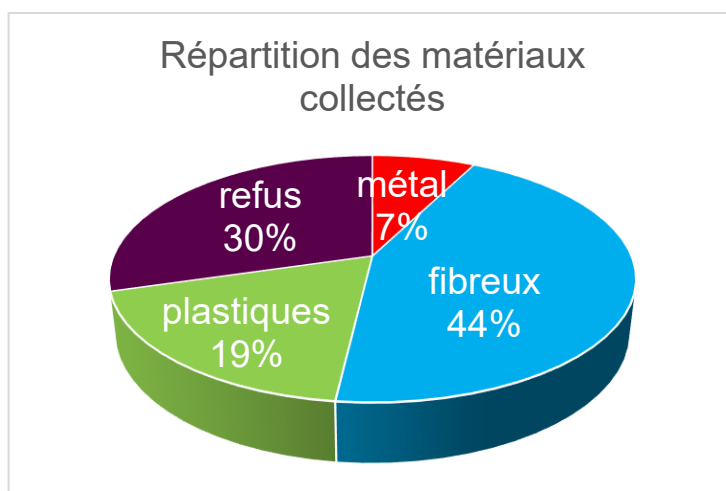
Les EMR sont transportés vers le site de Paprec à Lansargues.

Depuis 2019, tous les emballages en plastique (pots et barquettes, films plastiques, suremballages) ont pu être ajoutés aux emballages déjà collectés séparément. Les papiers sont transportés jusqu'au site de PAPREC-Pujaut.

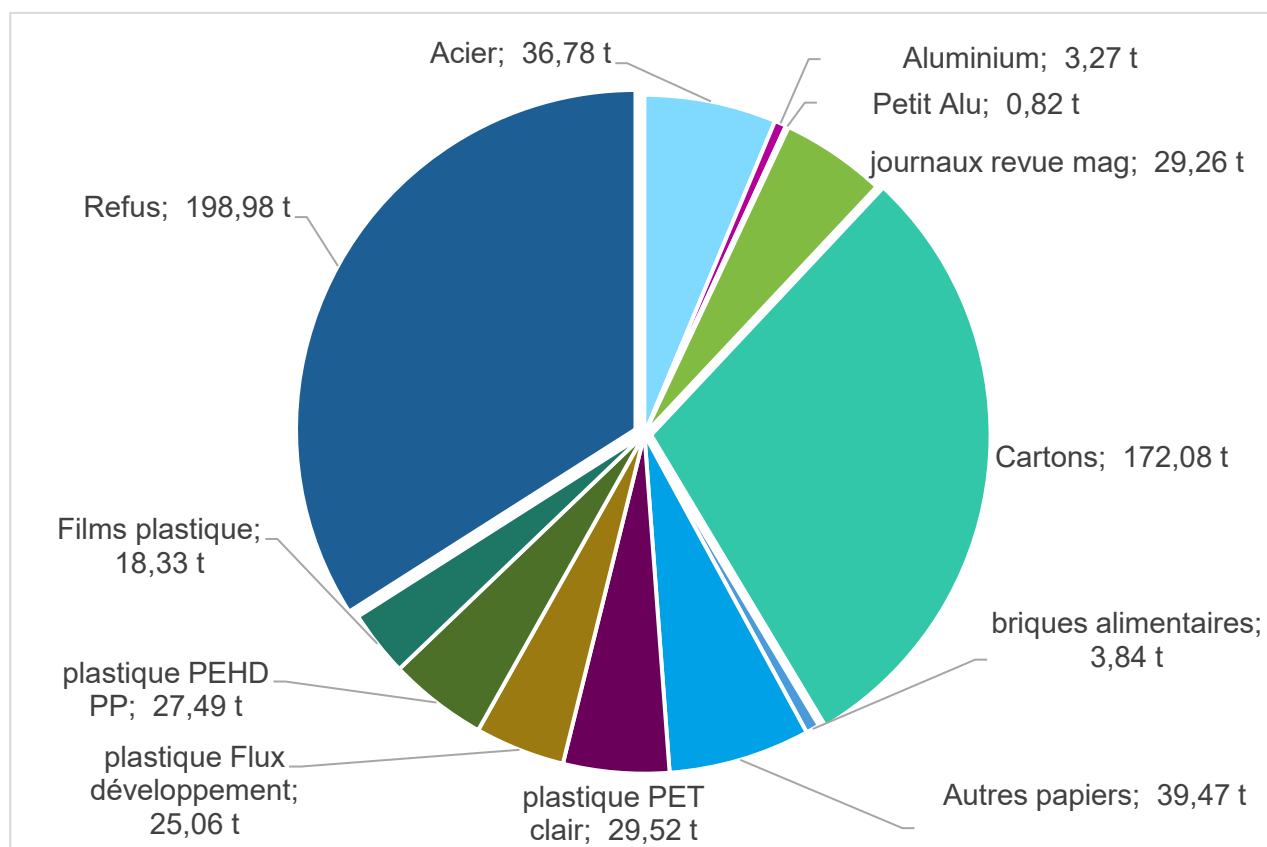
Le geste de tri s'en trouve considérablement simplifié puisque, sur le territoire de la Communauté de communes, tous les emballages se recyclent.

Chaque mois, une caractérisation d'un échantillon d'EMR (minimum 35kg) est effectué sur le site de Lansargues, où sont triés les emballages collectés sur le territoire.

Il s'agit de trier par catégorie les matériaux présents : acier, aluminium (métal), cartonnets, briques alimentaires, papier (fibreuse), plastiques et refus.



La composition du gisement est donnée par les caractérisations et corrélée avec les résultats réels de tri (quantité entrée sur le centre de tri de Lansargues en 2024):



L'évacuation de déchets recyclables pour l'année 2024 (emballages de Lansargues et papiers de Pujaut) est de 527 tonnes. La quantité de refus traitée en 2024 est de 199 tonnes pour 811 tonnes collectées.

Traitement du verre

Le verre est acheminé vers l'usine OI Manufacturing à Vergèze. Il y est transformé en matière première secondaire (calcin) qui est utilisable dans les fours verriers.
L'ensemble des tonnages collectés sont recyclés, soit 762 tonnes en 2024.

7.3 Taux global de valorisation matière et valorisation énergétique

Le taux global de valorisation matière et énergétique s'établit à 97,60% (prise en compte des ordures ménagères, des biodéchets, des EMR, du papier, de verre, de la ferraille, du carton, du bois, du mobilier, des D3E, des gravats, des végétaux et des encombrants).
Les ordures ménagères sont incinérées, ce qui est considéré comme une valorisation énergétique.

7.4 Indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes

2010 (en t)	2024 (en t)	Évolution (en %)
8833,69	36,83	-99,58

8. Mesures de prévention des effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement

Au cours de l'année 2024, la Communauté de communes a souhaité réduire l'impact environnemental de la gestion des déchets par plusieurs actions :

- Poursuite du changement progressif des tambours des colonnes OMR 30L en 80L afin de faciliter les dépôts des ordures ménagères et de limiter l'obstruction des colonnes ;
- Communication et accompagnement des opérations de nettoyage dans le cadre du World Cleanup day,
- Communication en porte-à-porte réalisé par l'ambassadeur du tri pour sensibiliser aux gestes de tri et plus particulièrement au tri des biodéchets.

PARTIE 2 : LES INDICATEURS FINANCIERS

1. Modalités d'exploitation du service

	OMR	Verre	JRM	Emballages	Biodéchets	Déchetteries	Encombrants	Déchets des professionnels Cartons
Fréquence	C1 en porte-à-porte à C2 en Apport Volontaire	En fonction de la vitesse de remplissage	En fonction de la vitesse de remplissage	C1 en porte-à- porte à C2 en Apport Volontaire	C1	2 déchetteries en régie	1 fois par mois	C1
Collecte et contenants	Collecte gérée en régie Conteneurisation pour le porte-à-porte Colonnes enterrées pour l'Apport Volontaire	Apport Volontaire Régie	Apport Volontaire Régie	Collecte gérée en régie - Sacs en porte-à-porte - Colonnes enterrées pour l'Apport Volontaire	Collecte gérée en régie Colonnes enterrées pour Apport Volontaire		Porte à Porte en régie	Porte à Porte en régie
Transport	Régie	Régie et PASINI	Régie	Régie et PAPREC pour le transfert depuis le quai	Régie	Régie	Régie et PASINI	Régie et PAPREC
Traitement	Unité Novalie de Suez - Vedène	OI Manufacturing	Centre de tri de Pujaut	Centre de tri Lansargues	Nextri - Chateaufrenard	Divers traitements	SUEZ - Montfavet	Centre de tri Orange

Quantités de déchets collectés par la collectivité

2024	OMR	Biodéchets	Verre	JRM	Emballages	Carton en PAV	Textile	Déchets dangereux dont DEEE	Matériaux recyclables (bois, métaux, cartons)	Déchets verts	Encombrants et mobilier	Gravats	Autres déchets
Tonnage	3904	111	762	215	597	60	98	263	1252	3128	2110	3166	
Kg/hab. collectivité	196,07	5,40	35,73	42,51			4,79	13	61	153	103	155	
Données région Sud PACA*	331	0.2	26	40			2	7	32	68	74	81	8

En région Sud, la production de déchets annuelle d’un habitant est de 669 kg contre 769 kg sur notre territoire.

* Données Observatoire régional des déchets PACA 2023

2. Montants annuels

2.1 Montants annuels des dépenses et des recettes

Les dépenses et les recettes du service se sont élevées à :

- Fonctionnement :

Dépenses : 3 178 969 € (*hors dotation aux amortissements évaluée à 385 000 €*)

Recettes : 3 233 003 € (dont TEOM 2 799 887 €)

- Investissement :

Dépenses : 1 722 498 €, dont 19 000 € de restes à réaliser 2023.

Recette : 80 129 € (*hors dotation aux amortissements évaluée à 385 000 €*)

Cumul fonctionnement + investissement

Dépenses : 4 901 467 €

Recettes : 3 313 132 €

2.2 Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

Nom de l'entreprise	Nature de la prestation	Montant annuel en € TTC en 2024
avr-84	Traitement des gravats	23 611,75€TTC
Alcyon	Traitement du bois et des déchets verts	59 785,56€TTC
AZUR Trucks Location	Location camion de collecte	79 600,50€TTC
CHIMIREC SOCODELLI	Traitement des déchets dangereux	6 749,28€TTC
FAUN	Location camions de collecte	37 617,12€TTC
MICROTERRA	Valorisation des déchets verts	7 391,02€TTC
NEXTRI	Traitement des biodéchets	8 399,83€TTC
PAPREC	Tri et transport des EMR, transport du carton, conditionnement du papier	313 810,81€TTC
PASINI	Transport des encombrants et du verre	51 329,11€TTC
SAS 3BVI	Location camion de collecte	36 745,90€TTC
SUEZ RV Méditerranée Vedène	Traitement des OM et des encombrants	980 293,90€TTC
	TOTAL	1 605 334,78€TTC

3. Modalités d'établissement de la TEOM

Le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ne fait pas l'objet d'un budget annexe. Cependant, afin de financer ce service, la Communauté de communes a instauré la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Le taux de TEOM est fixé par l'assemblée délibérante chaque année. Il est aujourd'hui de 10 % et n'a plus augmenté depuis 2009. Le produit de cette taxe s'est élevé en 2024 à 2 799 887€.

4. Produits du service de gestion des déchets

4.1 Produits de droits d'accès aux centres de traitement pour les déchets assimilés

Les professionnels font l'objet d'une facturation à chaque dépôt de matières en déchetteries dont les quantités sont estimées visuellement par les gardiens des déchetteries en accord avec eux. Les tarifs sont modulés en fonction du flux.

Les facturations des professionnels des 2 déchetteries ont apporté une recette de 22 355 €, soit 7 740 € de moins qu'en 2023.

4.2 Produits des régies des déchets

Bilan de la régie de gestion des badges et des cartes d'accès aux déchetteries perdus et des composteurs :

Montant des régies – 2024*	
Badges perdus	1830€
Cartes accès déchetteries perdues	2100€
Composteurs	1365€
TOTAL	5295€

* Montant versé au Trésor Public.

6. Aides et soutiens

Les soutiens sont les montants versés à la collectivité par les éco-organismes dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs (soutiens à la tonne triée et/ou aux tonnes de matériaux valorisés), y compris les soutiens à la communication, aux ambassadeurs du tri, pour les caractérisations et pour les études d'optimisation.

Les aides sont les reprises de subventions d'investissement, les subventions de fonctionnement ou des aides à l'emploi, quel que soit leur origine.

Flux	Soutiens d'Eco-organismes et aides perçues en 2024
EMR + Papier+déchets abandonnés	291 762,64€
Biodéchets	80 129€
Déchetteries	18 743,66€
TOTAL	388101,79€

7. Recettes perçues au titre de la valorisation

Les recettes perçues au titre de la valorisation sont les ventes de matériaux ou d'énergie.

	Vente de Produits (2024)
EMR - papier - carton	68 825,17€
Verre	20 115,54€
Déchets en déchetterie	15 873€
Total	104 813,7€